



RAPPORT ANNUEL 2011



Fondation suisse pour la
Promotion de l'Allaitement maternel

TABLE DES MATIÈRES

Préface	3
1. Bases	5
1.1 Fondation	5
1.2 Fréquence et durée de l'allaitement maternel en Suisse	5
1.3 La politique familiale en Suisse – une interview avec Madame Thérèse Meyer-Kaelin, présidente de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF)	7
2. Activités en 2011	11
2.1 Politique de la santé	11
2.2 Mise en réseau	12
2.3 Communication	13
2.4 Initiative Hôpitaux Amis des Bébéés de l'UNICEF	14
2.5 Gestion de la fondation	14
3. Organes et groupes de travail	17
3.1 Conseil de fondation et bureau	17
3.2 Commission consultative	17
4. Finances	18
4.1 Compte des pertes et profits 2011	18
4.2 Bilan 2011	19
4.3 Rapport des vérificateurs des comptes	20
4.4 Soutien financier	21
5. Perspectives	23
6. Annexe	25
Membres fondateurs	25
Conseil de fondation	25
Secrétariat	25
Commission consultative	26
Groupe de travail Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2011	26
Codex Panel	26

PRÉFACE

2011 – PLEIN DE RÉSULTATS POSITIFS ET D'OPPORTUNITÉS POUR L'AVENIR

L'allaitement maternel est sans doute un élément important de la promotion de la santé et de la prévention. Il influe, depuis les premiers jours de la vie, de manière décisive sur l'état de santé à l'âge adulte en réduisant le risque de surcharge pondérale et de développer les maladies qui en résultent, comme le diabète ou le cancer. Ce constat a également été confirmé lors du premier sommet de l'ONU sur les maladies non transmissibles, tenu en septembre 2011 à New York. L'allaitement maternel fait l'objet d'une section entière de la déclaration finale ; le soutien à l'allaitement ainsi que sa promotion sont exigés tout comme une meilleure mise en œuvre du code international concernant la commercialisation de préparations pour nourrissons.¹

S'il est vrai qu'un grand nombre de mères en Suisse allaitent, il faut toutefois constater que la durée de l'allaitement exclusif n'atteint que rarement les six mois recommandés par l'OMS. Ceci peut s'expliquer par le fait que les conditions-cadre dans notre pays ne sont pas des plus favorables à l'allaitement maternel : la loi ne prévoit qu'un congé de maternité de douze semaines, et il n'est toujours pas de règle que les femmes peuvent allaiter dans l'espace public.

Dans une étude publiée en avril 2011², l'offre de conseils, de suivi et de soutien pour les accouchées et leurs familles en Suisse a été analysée. Cette offre est globalement bonne, et les mères bénéficient du soutien d'un personnel hautement qualifié. Il faut cependant constater que la continuité de l'encadrement n'est pas assurée, ni sur le plan personnel que sur le plan du contenu. La fondation va dorénavant essayer de contribuer à une meilleure mise en réseau de tous les spécialistes concernés. Nous sommes persuadés que le soutien aux mères doit être renforcé non seulement par les milieux professionnels, mais également par la famille, les collègues, les employeurs, par la société en général, et ce dans le but d'améliorer l'acceptation de l'allaitement maternel.

Au cours de l'année écoulée, la fondation a poursuivi son engagement pour une loi fédérale sur la prévention dans le cadre de l'Alliance pour la santé en Suisse et en instaurant une étroite collaboration avec plusieurs politiciens et politiciennes. Vous trouvez dans ce rapport annuel un entretien avec Madame Thérèse Meyer-Kaelin, ancienne conseillère

nationale et nouvelle présidente de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, qui démontre les lacunes qui persistent en matière de politique familiale en Suisse et souligne l'importance des activités de la Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel.

Le colloque interdisciplinaire que la fondation a organisé en octobre 2011 pour les spécialistes et les médias a donné lieu à d'intéressantes discussions portant sur l'allaitement maternel. Nous avons dû constater à cette occasion que la « contrainte à l'allaitement » est un sujet de grande actualité. La fondation est appelée à aborder cette thématique et à trouver des solutions pour éviter que la promotion de l'allaitement soit liée à une notion de contrainte.

Jusqu'à présent, la fondation a organisé, sur mandat d'UNICEF Suisse, la mise en œuvre de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébé (IHAB). Le catalogue d'exigences ayant été modifié et l'initiative repositionnée comme instrument d'assurance qualité, ces travaux seront poursuivis dès le 1er janvier 2013 par UNICEF Suisse en collaboration avec une organisation de certification reconnue. A compter de cette date, la fondation ne sera plus responsable du monitoring de l'IHAB. Après d'intenses discussions, le conseil de fondation a décidé de concentrer les activités de la fondation sur les périodes avant l'accouchement, pendant le post-partum et les premiers jours de maternité.

Déjà au cours de l'année sous revue, ces changements ont eu pour effet que la fondation a disposé de plus de ressources pour d'autres projets. Il a ainsi été possible d'éditer le DVD éducatif « Breast is best », qui a déjà reçu plusieurs prix, pour la première fois dans les espaces francophone et germanophone.

La situation financière de la fondation a malheureusement connu une nouvelle dégradation au cours de l'année 2011. Il est absolument nécessaire de créer un fondement solide au cours de l'année qui vient, afin d'être en mesure de fournir de manière optimale les prestations que la fondation compte offrir après le repositionnement.

Cela représente un grand défi, mais je me réjouis de l'aborder, en collaboration avec le conseil de fondation, la commission consultative et le secrétariat, avec beaucoup d'élan et un esprit de pionnier.

Ursula Zybach
Présidente

¹ http://www.public-health.ch/logicio/client/publichealth/file/UN_Political_Declaration_on_NCDs_def.pdf

² http://www.bag.admin.ch/themen/ernaehrung_bewegung/05207/11833/index.html?lang=fr



1. BASES

1.1 FONDATION

La Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel a été créée le 10 juillet 2000, dans le but de « promouvoir l'allaitement maternel en Suisse, notamment en fournissant à la population des informations indépendantes de tout produit et entreprise et en subventionnant certains projets concrets et non commerciaux et ce également dans le cadre de la promotion de la santé publique, afin de permettre à des enfants socialement plus faibles de prendre un bon départ dans la vie. » (Charte de fondation ; statuts, art. 2 But ; 10 juillet 2000)

La fondation a ses racines dans un groupe de travail de l'UNICEF qui s'était occupé de la mise en œuvre de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébé en Suisse. Durant la première décennie de son existence, la tâche première de la fondation consistait à organiser, sur mandat d'UNICEF Suisse, la certification des maternités et maisons de naissance favorables à l'allaitement maternel dans notre pays. Elle va désormais se concentrer plutôt sur des domaines qui ne touchent pas les processus à l'intérieur des hôpitaux. Afin de pouvoir continuer ses activités, la fondation a besoin d'acquérir continuellement des moyens financiers.

1.2 FRÉQUENCE ET DURÉE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL EN SUISSE

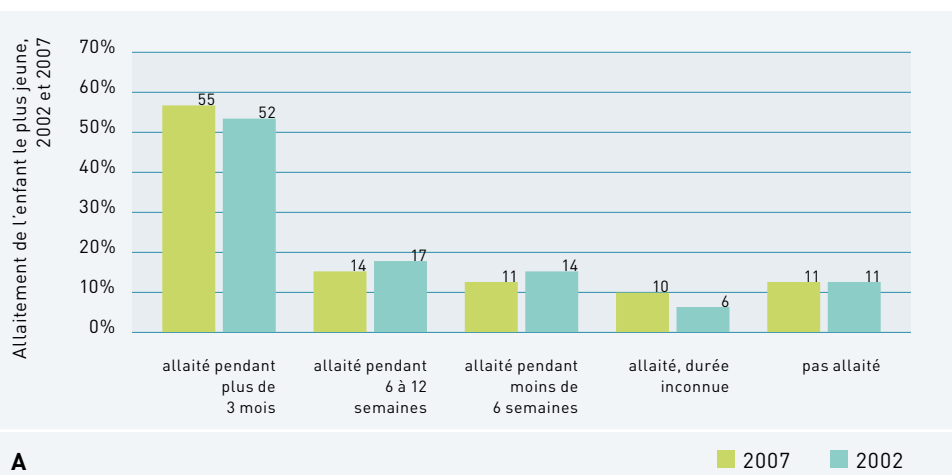
La promotion de l'allaitement maternel est une contribution indispensable à la promotion de la santé à moyen et à long terme ; elle permet également de réaliser des économies dans le système de santé.

Dans le cadre de l'Enquête suisse sur la santé¹ les mères ont répondu à la question si elles ont allaité leurs enfants et, si oui, pour combien de temps. Presque 90 % des

Nombre de cas :
2002, n=3656 ; 2007, n=3228

Base de données :
Enquêtes suisses sur la santé 2002
et 2007, réalisées par l'Office fédéral
de la statistique

Les questions font partie du
questionnaire auquel environ 15'000
personnes ont répondu par écrit. Vu
que seules les mères ont pu être
prises en compte, les nombres de
cas sont relativement faibles.

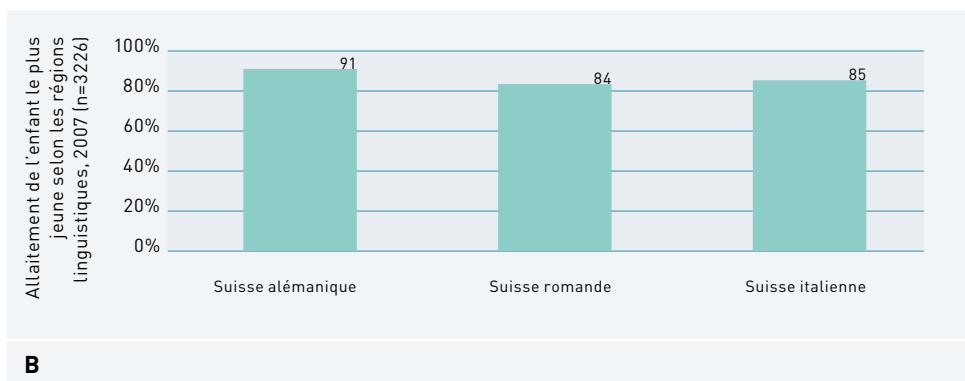


¹ Sutter-Leuzinger, Anna (2005): « Stillförderung: Globale Strategien und Umsetzung in der Schweiz », in: Eichholzer M., Camenzind-Frey E., Matzke A., Amado R., Ballmer P. et al. (eds.): Cinquième rapport suisse sur la santé. Berne, Office fédéral de la santé publique, 2005, p. 125-132.

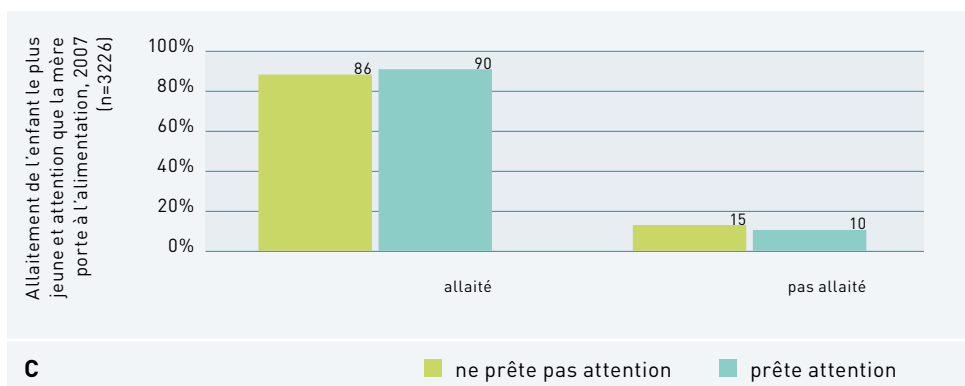
femmes ont allaité leur enfant le plus jeune après l'accouchement, plus de la moitié d'entre elles ont continué pendant plus de trois mois (voir figure A).

Si la proportion de femmes qui ont renoncé à allaiter leur bébé n'a guère changé entre 2002 et 2007, on peut constater qu'un nombre croissant de mères ont allaité pendant plus de trois mois. Les résultats indiquent que l'allaitement exclusif pendant six mois (conformément aux recommandations de l'OMS et de l'UNICEF) est pratiqué par au maximum 50 % des mères en Suisse.

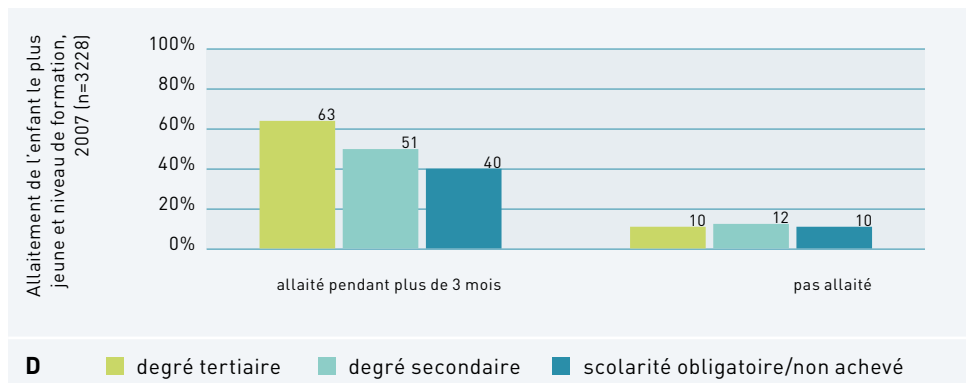
Il existe également des différences régionales dans le comportement d'allaitement. La proportion de mères qui allaitent est beaucoup plus élevée en Suisse alémanique que dans les parties francophone et italophone (voir figure B). Un constat similaire vaut pour la durée de l'allaitement maternel : en Suisse alémanique, plus de 58 % des mères ont déclaré avoir allaité pendant plus de trois mois ; ce taux est de 51 % au Tessin, tandis qu'en Suisse romande il n'atteint que 46 %.



La figure C montre le rapport entre comportement d'allaitement et attention à l'alimentation. Les mères qui déclarent se soucier de leur alimentation allaitent plus souvent que celles qui n'y prêtent guère attention. On peut donc conclure que l'attention qu'une mère porte à l'alimentation concerne tant la sienne que celle de ses enfants.



La durée de l'allaitement maternel est d'autant plus longue que les mères bénéficient d'un niveau de formation élevé (voir figure D). Presque deux tiers des femmes ayant achevé une formation de degré tertiaire allaitent pendant plus de trois mois ; cette proportion n'est que de 51 % chez les femmes avec une formation de degré secondaire et de 40 % chez celles qui n'ont accompli que la scolarité obligatoire.



1.3 LA POLITIQUE FAMILIALE EN SUISSE – UNE INTERVIEW AVEC MADAME THÉRÈSE MEYER-KAELIN, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION FÉDÉRALE DE COORDINATION POUR LES QUESTIONS FAMILIALES (COFF)

Thérèse Meyer-Kaelin, ancienne conseillère nationale, est depuis fin 2011 présidente de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), qui a été instituée comme commission du Conseil fédéral. Laborantine de formation, elle a commencé sa carrière politique à son lieu de domicile Estavayer-le-Lac. Depuis 1980, elle a fait partie du parlement de la ville. Elle était syndique d'Estavayer-le-Lac de 1991 à 1999 et, en parallèle, députée au parlement du canton de Fribourg de 1996 à 1999. En 1999, Madame Meyer-Kaelin a été élue au Conseil national, qu'elle a présidé en 2005. Membre de la Commission de sécurité sociale et de santé publique pendant plusieurs années, elle a présidé cette commission du Conseil national entre 2009 et 2011. Elle a renoncé à se représenter aux élections fédérales en 2011.

Vous êtes depuis la fin 2011 présidente de la COFF. Quels seront les problèmes les plus urgents que cette commission aura à aborder en 2012 ?

La commission vient de se constituer avec onze nouveaux membres sur quinze. Ses membres viennent de toutes les régions du pays avec un bon mélange hommes-femmes et des compétences diverses. Elle est appelée à traiter les questions concernant la famille en général et à donner son avis sur les questions actuelles en la matière traitées au niveau fédéral et à d'autres niveaux si le besoin s'en fait sentir. L'objectif de la commission est de forger le bien-être des familles en Suisse. Les questions de conciliation de l'activité lucrative avec la famille, de la lutte contre la pauvreté, des rapports intergénérationnels sur deux, trois ou quatre générations, les problèmes de violence sont notamment à l'ordre du jour.

Et lesquels vous tiennent personnellement le plus à cœur ?

Beaucoup me tiennent à cœur, mais pour avoir une action qui porte ses fruits, il faut, à mon avis, cibler les efforts. Aujourd'hui, les deux problèmes les plus aigus sont la difficulté de concilier la vie professionnelle et la famille et la pauvreté. Dans ces deux domaines, j'aimerais que la commission apporte des propositions qui, peut-être, sans révolution, mais pas à pas, établissent une amélioration dans la vie de ces familles.

Que pensez-vous de la stagnation du nombre de naissances en Suisse ?

Nous avons assisté à un redressement de la courbe de la natalité en Suisse ces dernières années et cela m'avait beaucoup réjouie, car nous savons tous que le désir d'enfants est plus élevé en Suisse que le nombre d'enfants qui naissent effectivement. J'avais pensé, un peu naïvement, que les quelques mesures de politique familiale que nous avons pu instaurer au niveau fédéral – congé-maternité, harmonisation des allocations familiales, encouragement à la création de places de crèches, allègement des primes de caisse-maladie et fiscalité plus favorable aux familles – avaient eu une influence pour augmenter durablement le nombre de naissances. Force est de constater que la crise et l'incertitude sur l'emploi ont eu un impact et que ces craintes ont découragé des parents ou futurs parents.

Dans quelle mesure le développement démographique, social et culturel relève de nouveaux problèmes pour la politique familiale en Suisse ?

Il est clair que le développement démographique, social et culturel pose de nouveaux défis pour la politique familiale dans notre pays. Les enfants, la jeunesse sont notre futur, il faut leur offrir un cadre de vie harmonieux, une formation, des possibilités de s'épanouir et de trouver, une fois adultes, leur indépendance et leur bonheur. La politique familiale doit justement s'atteler à mettre en place les conditions-cadre pour réussir ce cursus.

Quelle est votre opinion par rapport à la ratification de la Convention numéro 183 de l'Organisation internationale du Travail sur la protection de la maternité selon laquelle seraient fixées des rémunérations des pauses pendant lesquelles les femmes allaitent au travail ?

Je suis, bien sûr, grandement favorable à la ratification de cette convention. Je présidais la Commission de sécurité sociale et de santé publique lors des travaux de préparation en vue de la décision du Parlement ; elle avait pris une décision positive à une courte majorité, mais nous pouvons compter désormais avec le soutien du Conseil fédéral qui recommande également cette ratification. Je pense qu'il est nécessaire de donner des pauses rémunérées pour l'allaitement ou le tirage du lait maternel au travail. Il est très important de soutenir l'allaitement maternel qui permet un bon départ dans la vie. De plus, actuellement, le nombre d'enfants par famille est réduit et ce n'est que rarement plus de deux fois qu'une maman aura besoin de cet aménagement dans son temps de travail.

Que pensez-vous des femmes qui retournent au travail pendant la phase d'allaitement ?

La période qui entoure la venue d'un enfant doit être empreinte de sérénité. Heureusement, avec le congé-maternité, quatorze semaines de tranquillité avec le bébé et la famille sont garanties et favorisent l'allaitement. Je pense que ces quatorze semaines ne doivent pas être écourtées. Si la maman peut prendre un peu plus de vacances pour continuer l'allaitement avec plus de tranquillité, c'est tant mieux. Si ce n'est pas possible, il faut soutenir au maximum ces mamans par des conditions favorables au travail et surtout de pas les culpabiliser ou les désapprouver. La ratification de la Convention numéro 183 de l'OIT sur la maternité fait partie de ce soutien.

Quel rôle incombe au père d'un nouveau-né par rapport à son enfant ?

Le papa, à mon avis, doit participer pleinement à l'évènement exceptionnel qu'est la venue d'un enfant. Il peut donner des soins au nouveau-né, le changer et lui donner à manger si l'allaitement ne suffit pas ou doit être complété, il aura ainsi un contact étroit avec son enfant qui subsistera. Les jeunes papas s'impliquent beaucoup plus actuellement et c'est très positif pour tous les membres de la famille.

Nous vous remercions d'avoir répondu à nos questions et nous souhaitons beaucoup de succès à vous et à votre équipe.



Thérèse Meyer-Kaelin
Présidente de la Commission fédérale de coordination
pour les questions familiales (COFF)



2.

ACTIVITÉS EN 2011

Sur la base du programme de travail 2009-2012, une planification et différentes mesures appropriées ont été élaborées pour l'année 2011. Toutes les activités prévues pour 2011 ont pu être mises en œuvre.

2.1 POLITIQUE DE LA SANTÉ

Objectif : La fondation est l'interlocuteur privilégié sur le plan national pour toutes les questions liées à la promotion de l'allaitement maternel. Elle se charge des tâches et des fonctions que les commissions nationales assument dans d'autres pays. En ce qui concerne la politique nationale de la santé, la fondation représente les acteurs œuvrant dans le domaine de l'allaitement maternel. Elle entretient également des contacts sur le plan international.

Pour protéger et promouvoir efficacement l'allaitement maternel, il est judicieux de surveiller et de réglementer la commercialisation des préparations pour nourrissons. La fondation peut déléguer six membres du **Codex Panel**, une commission paritaire qui observe la publicité et les activités de vente dans le domaine des préparations pour nourrissons. Le Codex Panel s'est réuni à deux reprises au cours de l'année sous revue. Il a discuté de plusieurs contestations.

La fondation a été fortement occupée par l'apparition sur le marché du nouveau système à capsules **BabyNes**. Elle a notamment obtenu que les fabricants renoncent à inciter les clients de commander plusieurs boîtes de capsules en leur offrant un avantage financier (pas de frais d'envoi). Sur demande de la fondation, le contenu du site Internet a d'ailleurs été modifié. La déclaration que le lait de ces capsules soit très similaire au lait maternel n'est pas fondée du point de vue technique. Il est réjouissant que la fédération suisse des sages-femmes a adopté la même position.

La fondation est membre de l'Alliance pour la santé en Suisse qui œuvre pour la mise en place d'une **loi fédérale sur la prévention**. Cette dernière, qui est en substance une loi d'organisation, sera un fondement indispensable pour les activités déjà entamées ainsi que les futurs projets de la Confédération liés à la promotion de la santé et à la prévention.

En 2011, la Commission de sécurité sociale et de santé publique du Conseil national a mis en consultation son projet d'acte, accompagné du projet de rapport explicatif, concernant l'initiative parlementaire 07.455, **Ratification de la Convention numéro 183 de l'OIT sur la protection de la maternité**, déposée par la conseillère nationale Liliane Maury Pasquier. La fondation soutient cette initiative, qui prévoit que les pauses d'allaitement pendant le travail soient rémunérées, ce qui contribuera à éliminer l'incertitude juridique qui règne actuellement en Suisse.

Le projet d'élaborer un modèle de « best practice » concernant l'allaitement au lieu de travail a fait l'objet d'entretiens avec UND (famille et profession) et Travaillsuisse, l'organisation faîtière des travailleuses et travailleurs. Travaillsuisse a saisi l'occasion de présenter la nouvelle offre **mamagenda**, encore en phase de test à ce moment-là. Cet instrument de planification individualisé et basé sur Internet est très utile pour les

employeurs comme pour les femmes enceintes et les mères. Il accorde une grande importance à l'allaitement maternel. La fondation a donc décidé d'assurer, avec d'autres institutions, le patronage du projet mamagenda à partir du printemps 2011. En parallèle, des entretiens-conseils sont menés avec de grandes entreprises qui sont en train de mettre à disposition de leurs employées des espaces allaitement.

La fondation a informé le public des risques liés au **partage de lait maternel** organisé en privé mais à une échelle internationale, au moyen de Facebook. Lors de l'émission « On en parle » de la Radio Suisse romande, Madame Christine Aeschlimann, directrice de la fondation, ainsi que Madame Marie-Thérèse Adjao, sage-femme à la maternité du CHUV, ont été interrogées à ce sujet. Que celui-ci suscite un plus grand intérêt dans la partie francophone du pays qu'en Suisse alémanique peut être dû au fait que les autorités françaises responsables du contrôle des denrées alimentaires ont publié une prise de position. En Suisse, les autorités sanitaires ont fait preuve de plus de retenue, puisque du point de vue juridique, le lait maternel n'est considéré ni comme un aliment ni comme un médicament.

2.2 MISE EN RÉSEAU

Objectif : La fondation est soutenue par les principales organisations qui s'emploient pour la promotion de l'allaitement maternel. Elle développe des stratégies qui servent de base pour le travail des organisations membres. Elle initie des projets de recherche.

En collaboration avec la maternité de l'Hôpital de l'Île à Berne, la fondation a organisé un petit **colloque**, destiné aux spécialistes ainsi qu'aux médias et placé sous le thème « **Allaitement – communication sans paroles** ». Cette manifestation a eu lieu le 5 octobre 2011 à Berne dans le cadre de la semaine mondiale de l'allaitement maternel. Les discussions ont principalement porté d'une part sur l'allaitement comme mode de communication et, d'autre part, sur la communication au sujet de l'allaitement. Parmi les intervenantes figuraient Mesdames Patricia Blöchlinger, experte pour sage-femmes à la maternité de l'Hôpital de l'Île, Dr méd. Sandra Dübendorfer, spéc. FMH pédiatrie, Prof. Dr. rer. nat. Ulrike Ehlert et Dr. phil. Beate Ditzen de l'Institut de psychologie de l'Université de Zurich, Dr. méd. Franziska Krähenmann, IBCLC, médecin-chef de la clinique d'obstétrique de l'Hôpital universitaire de Zurich, ainsi que Gaby Gschwend, lic. phil. I, psychothérapeute ASP. Plus de cent personnes ont assisté à ce colloque pour lequel les grandes associations spécialisées, comme gynécologie suisse, SSP et IBLCE, ont attribué des crédits de formation continue. Le journal « Sage-femme.ch » a par la suite publié deux articles qui ont traité de manière approfondie les thèmes évoqués par Mesdames Blöchlinger et Ditzen. Le colloque a bénéficié du soutien financier de l'Office fédéral de la santé publique, de Medela SA, de Weleda Suisse et de la maternité de l'Hôpital de l'Île.

Comme dans les années précédentes, la fondation était présente aux **journées d'étude de l'Association des infirmières HMP et de santé publique**. Le stand a attiré de nombreuses personnes intéressées, ce qui a également été le cas lors du **congrès national des sages-femmes**. Autre fait réjouissant : le premier **Congrès national d'allaitement** a eu lieu en septembre 2011 à Olten. Organisé par l'Association suisse des consultantes en lactation IBCLC et La Leche League Suisse, cet événement a attiré de nombreuses personnes. La fondation a saisi l'occasion pour présenter à ce public spécialisé le DVD « Breast is best ». Elle a en outre été invitée à participer à la table ronde lors de la deuxième journée du congrès où elle s'est positionnée avec succès en tant qu'organisation faîtière pour le domaine de l'allaitement maternel.

2.3 COMMUNICATION

Objectif : La fondation distribue régulièrement des informations au grand public et recueille des données et des informations relatives à l'allaitement maternel.

Grâce au soutien financier de CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents et à la collaboration très appréciée de la maternité de l'hôpital Triemli de Zurich, de Madame Stephanie von Orelli et d'une mère zurichoise, un **court métrage pour Internet sur les avantages de l'allaitement maternel** a pu être réalisé au printemps 2011. Les versions française et allemande de ce film sont placées sur le site Internet de la fondation et peuvent facilement être envoyés par e-mail ; il est également possible de créer un lien vers ce site. La fondation s'est chargée de diffuser le film sur Facebook.

Le film sur l'allaitement maternel « **Breast is best** », réalisé par Gro Nylander MD, PhD et son équipe du National Resource Center for Breastfeeding de l'Hôpital universitaire d'Oslo, s'adresse tant aux spécialistes qu'aux parents. Il a reçu plusieurs récompenses. Depuis un certain temps déjà, la fondation avait poursuivi l'objectif de le distribuer en Suisse. En automne 2011, ce film d'une durée d'environ 45 minutes a pu être présenté sur DVD avec des versions synchronisées en français, allemand, italien et anglais. La version italienne a été produite par MAMI, l'organisation partenaire de la fondation dans ce pays – voilà un exemple pour le succès de la mise en réseau. De nombreux exemplaires du DVD ont été vendus au cours des premiers mois. La fondation a par la suite obtenu le droit de le distribuer également en Allemagne et en Autriche ; et elle espère ainsi pouvoir contribuer à la formation des parents et du personnel spécialisé dans toute l'Europe germanophone. Promotion Santé Suisse, la Ligue suisse contre le cancer, la fondation SANA, l'Institut Européen pour l'Allaitement Maternel ainsi que l'Alliance Européenne des Consultantes en Lactation ont contribué à la réalisation de ce projet.

La campagne dans le cadre de la **semaine mondiale de l'allaitement maternel**, qui s'est déroulée du 3 au 9 octobre 2011, a été placée sous le thème « **Allaiter – communication sans paroles** ». Encore une fois, la fondation a pu compter sur l'excellente collaboration avec diverses organisations partenaires. La campagne a bénéficié du soutien financier de Medela SA et Promotion Santé Suisse.

Plus de 10'000 affiches et cartes postales en trois langues nationales ont été distribuées à la population. La campagne a trouvé un écho réjouissant dans les médias régionaux pendant toute la semaine. Des organisations partenaires ont mis en place des activités sur les plans local et régional. Soutenue par la fondation et par Medela SA, La Leche League Ticino a organisé, à Locarno, deux représentations en public de la pièce « Cuore di Mamma » par un groupe de théâtre italien, pièce qui traite de l'allaitement dans le quotidien d'une mère.

La brochure « **Allaiter – pour bien démarrer dans la vie** », très appréciée par le public, est disponible en dix langues : albanais, allemand, anglais, espagnol, français, italien, portugais, serbe/croate, tamoul et turc. Chaque année, près de 87'000 brochures sont distribuées gratuitement. A titre de comparaison : environ 85'000 accouchements par an sont enregistrés en Suisse. 120'000 exemplaires en sept langues ont été imprimés en 2011.



Semaine mondiale
de l'Allaitement maternel
3-9 octobre 2011

**ALLAITEMENT
COMMUNICATION
SANS PAROLES**

Fondation suisse pour la
Promotion de l'Allaitement maternel
www.allaiter.ch

Partenaires:  Promotion Santé Suisse
Promotion Santé Suisse

 medela

Le **site Internet** de la fondation a été remanié et son contenu mis à jour. A la page d'accueil se trouvent désormais les témoignages de plusieurs spécialistes concernant l'allaitement maternel. Les partenaires de la fondation sont énumérés dans un répertoire de liens.

2.4 INITIATIVE HÔPITAUX AMIS DES BÉBÉS DE L'UNICEF

Objectif : La fondation s'emploie à mettre en œuvre l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébéés de manière optimale. Elle favorise également d'autres mesures visant la promotion de l'allaitement maternel.

Une enquête menée en 2010 par Madame Cornelia Conzelmann sur mandat d'UNICEF Suisse² a démontré que les cliniques et autres groupes cibles ne perçoivent plus l'IHAB comme une initiative visant à promouvoir la santé et l'allaitement maternel, mais plutôt comme un instrument de gestion de la qualité.

En 2011, le conseil de fondation a décidé de concentrer les activités de la fondation sur les phases avant et après le séjour à l'hôpital. Les certifications des maternités suisses, basées sur un processus selon les normes ISO et sur un catalogue d'exigences révisé, seront dorénavant effectuées par des organisations accréditées, mandatées par UNICEF Suisse.

La fondation a encore une fois coordonné l'enquête sur la fréquence de l'allaitement maternel (monitoring) dans les maternités certifiées par UNICEF Suisse. Ce mandat prendra fin en 2012.

2.5 GESTION DE LA FONDATION

Objectif : La fondation assure un financement suffisant qui lui permet de promouvoir de manière optimale l'allaitement maternel sur le plan national. Elle veille à améliorer la qualité de sa direction opérationnelle.

Au cours de l'année sous revue, la fondation a réussi à financer et à mettre en œuvre plusieurs projets prévus de longue date. Il apparaît cependant que ses activités de base ne pourront plus être financées par les seules contributions des organisations membres et des cantons. Des demandes de soutien ont donc été adressées à des fondations et des entreprises. Il s'avère nécessaire de réévaluer et d'assurer le financement du secrétariat de la fondation à long terme.

Depuis l'entrée en fonction de Madame Christine Aeschlimann, plusieurs améliorations structurelles ont été mises en œuvre. Les procédés sont plus clairs, les employés sont plus souvent atteignables et, dans l'ensemble, l'efficacité s'est nettement accrue.

² Neupositionierung des BFHI-Labels in der Schweiz. Studie im Auftrag von UNICEF Schweiz. Dr. med. Cornelia Conzelmann, Oktober 2010 (en allemand).

http://www.stiftungstillen.ch/logicio/client/stillen/file/aktivitaet/kliniken/1_BFHI_Studie_d_final.pdf





ORGANES ET GROUPES DE TRAVAIL

3.1 CONSEIL DE FONDATION ET BUREAU

Le **conseil de fondation** s'est réuni à deux reprises au cours de l'année sous revue. Il a notamment approuvé le rapport annuel et les comptes 2010, le budget 2012 et la planification des activités pour l'année 2012 ainsi qu'un nouveau règlement interne. Le rôle qu'assumera la fondation dans le cadre de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébé s a également été sujet de discussions. Les nouveaux membres du conseil de fondation sont Madame Sophie Eifler-Menk, sage-femme dans un hôpital et membre du comité de la Fédération suisse des sages-femmes, ainsi que Madame Annemarie Gluch, diététicienne indépendante et membre du comité de l'Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés.

Le **bureau** accompagne la direction opérationnelle et veille à ce que les décisions du conseil de fondation soient exécutées. Il s'est réuni à quatre reprises en 2011. Madame Dr méd. Katharina Quack Lötscher est la nouvelle représentante de Santé publique Suisse au sein du bureau.

3.2 COMMISSION CONSULTATIVE

La commission consultative a pour mission de conseiller et soutenir le conseil de fondation, le bureau et le secrétariat. Elle s'est réunie une fois au cours de l'année sous revue. La commission a confié à un groupe de travail, auquel participe également la Société Suisse de Pédiatrie, le mandat d'élaborer des directives basées sur l'évidence au sujet controversé **Allaitement et lit partagé (Bed-Sharing)**.

4. FINANCES

4.1 COMPTE DES PERTES ET PROFITS 2011

RECETTES	2011 CHF	2010 CHF
Recettes découlant de projets	240'029.41	205'700.73
Politique de la santé	5'000.00	30'000.00
Mise en réseau	8'000.00	13'100.00
Communication	158'702.51	112'954.68
IHAB	68'326.90	49'646.05
Subventions de fonctionnement	143'277.73	158'728.00
Revenu financier	73.49	-301.13
Total des recettes	383'380.63	364'127.60
DÉPENSES	2011 CHF	2010 CHF
Dépenses pour projets	207'834.15	129'595.95
Politique de la santé	1'184.80	2'687.80
Mise en réseau	1'939.95	10'889.00
Communication	151'572.95	56'198.20
IHAB	53'181.45	59'820.95
Charges de personnel	144'511.88	214'827.08
Charges administratives secrétariat	69'083.81	49'415.25
Amortissements	3'114.00	2'000.00
Total des dépenses	424'543.84	395'838.28
Résultat	-41'163.21	-31'710.68

Le compte des pertes et profits 2011 a été établi sur la base du budget 2011.
La recherche de fonds a été l'un des objectifs primordiaux pour l'année 2011. La fondation dépend toujours entièrement de fonds étrangers pour financer ses activités.

4.2 BILAN 2011

ACTIFS	2011 CHF	2010 CHF
Liquidités	219'873.57	266'239.05
Créances	25'480.50	62'966.11
Autres créances	241.35	263.17
CC LPP Zurich Assurances	0.00	636.70
Comptes de régularisation actifs	2'991.40	8'179.75
Total actifs circulants	252'986.82	338'284.78
Mobilier	14'128.50	13'898.50
Total actifs immobilisés	14'128.50	13'898.50
Total des actifs	267'115.32	352'183.28
PASSIFS	2011 CHF	2010 CHF
Dettes	3'722.15	0.00
Comptes de régularisation passifs	14'700.00	62'326.90
Total capital étranger	18'422.15	62'362.90
Capital de fondation au 1.1.2011	289'856.38	321'567.06
Perte	-41'163.21	-31'710.68
Capital de fondation au 31.12.2011	248'693.17	289'856.38
Total des passifs	267'115.32	352'183.28

Suite à la perte de CHF 41'163.21, le capital de fondation a diminué à CHF 267'115.32.
Lors de la fondation, ce capital s'était élevé à CHF 152'000.

4.3 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES



KBT REVISIONS AG

A l'Assemblée Générale de la
Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
3007 Bern

Zurich, 2 mai 2012

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de la **Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

KBT REVISIONS AG

Michel Sommer
Expert-comptable diplômé
(Reviser responsable)

Felix Kleiber
Expert-comptable diplômé

Annexes:

- Comptes annuels 2011 (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

KBT REVISIONS AG
Zimmergasse 16, P.O. BOX 1519, CH-8032 Zürich
Tel. +41 44 250 40 60, Fax +41 44 250 40 61
zurich@kbt.ch, www.kbt.ch

Mitglied der Treuhänderkammer

4.4 SOUTIEN FINANCIER

Les organisations et entreprises mentionnées ci-après ont soutenu la fondation durant la période sous revue en lui accordant des subventions de fonctionnement ou en finançant certains projets :

- Alliance Européenne des Consultantes en Lactation (ELACTA.VELB)
- Association des fabricants suisses d'aliments diététiques et spéciaux (Association diététiques)
- Association suisse des consultantes en lactation IBCLC
- Association suisse des infirmières HMP et de santé publique
- Bimbosan SA
- Comité suisse pour l'UNICEF
- CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents SA
- Fédération suisse des sages-femmes
- Fondation SANA
- Institut Européen pour l'Allaitement Maternel et la Lactation (Suisse)
- Johnson & Johnson / Janssen-Cilag SA
- La Leche League Suisse
- Ligue suisse contre le cancer
- Medela SA
- Office fédéral de la santé publique
- Promotion Santé Suisse
- Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique
- Weleda Suisse

Les cantons et villes suivants ont aidé à financer les projets de la fondation :

Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Schaffhouse, Schwyz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Vaud, Zoug ; villes de Saint-Gall et de Winterthour.

La direction de la fondation tient à remercier tous les donateurs pour leur précieux soutien.



5.

PERSPECTIVES

Les tâches mentionnées ci-après revêtiront une importance particulière au cours de l'année 2012.

Mise en place et développement de conditions propices à un financement durable qui garantit l'existence de la fondation

La mise en place et le développement de conditions propices à un financement durable sera l'une des tâches majeures également en 2012. Des efforts considérables devront être fournis par le conseil de fondation, le bureau et la direction opérationnelle.

Lancement d'une application pour smartphones qui permet de trouver des espaces allaitement accessibles au public (projet mamamap)

Aujourd'hui, les mères désirent se déplacer le plus librement possible après l'accouchement. Si l'allaitement maternel peut très bien être concilié avec un style de vie moderne, les espaces allaitement protégés répondent toutefois à un vrai besoin, surtout au cours des premières semaines, quand la routine n'est pas encore établie et le bébé se laisse distraire par des influences extérieures.

Promotion de la conciliation entre travail et allaitement

Les employeurs seront informés sur les conditions légales et les mesures à prendre concernant l'allaitement au lieu de travail. En collaboration avec de grandes entreprises, l'aménagement d'espaces allaitement internes sera projeté et réalisé.

Aide à la navigation destinée aux mères

S'informer des compétences et des tâches des groupes professionnels et organismes d'entraide actifs dans le domaine de l'allaitement maternel, n'est pas chose facile pour les mères. Il est prévu d'élaborer un diagramme qui représente les diverses offres qui existent en Suisse.

Mise en réseau et formation continue

La fondation prévoit d'offrir des cours de formation continue interdisciplinaires pour divers groupes professionnels et de contribuer à améliorer la mise en réseau entre les membres de ces groupes.



ANNEXE

MEMBRES FONDATEURS

Association suisse des consultantes en lactation IBCLC
 Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés
 Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI)
 Comité suisse pour l'UNICEF
 CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents
 Croix-Rouge suisse
 CSS Assurance
 Fédération des médecins suisses
 Fédération suisse des sages-femmes
 Helsana Assurances
 La Leche League Suisse
 Office fédéral de la santé publique
 Santé publique Suisse
 Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique

La création de la fondation a été encouragée par la Société Suisse de Pédiatrie et par l'Association suisse des infirmières HMP et de santé publique, une communauté d'intérêt ordinaire de l'ASI.

CONSEIL DE FONDATION

Présidente

Ursula Zybach*

Ligue suisse contre le cancer, ad personam

Membres

Prof. Dr méd. Christian P. Braegger	Société Suisse de Pédiatrie
Clara Bucher*	Comité suisse pour l'UNICEF
PD Dr méd. Nicole Bürki	Fédération des médecins suisses
Caroline El Bouhali-Patrik	Helsana Assurances SA
Sophie Eifler-Menk (depuis nov. 2011)	Fédération suisse des sages-femmes
Annemarie Gluch (depuis nov. 2011)	Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés
Nicole Guggisberg	CONCORDIA Assurance suisse de maladie et accidents
Silvia Honigmann (jusqu'en nov. 2011)	Association suisse des diététiciens et diététiciennes diplômés
Prof. Dr méd. Irene Hösli	Présidente de la commission consultative
Verena Marchand	Association suisse des consultantes en lactation IBCLC
PD Dr méd. Nicole Ochsenbein	Société suisse de Gynécologie et d'Obstétrique (gynécologie suisse)
Dr méd. Katharina Quack Lötscher*	Santé publique Suisse
Kathrin Regli-Furter	La Leche League Suisse
Sabrina Schipani (jusqu'en nov. 2011)	Fédération suisse des sages-femmes
Elisabeth Schneider-Feusi	Association suisse des infirmières HMP et de santé publique

* Membres du bureau

SECRÉTARIAT

Dr Christine Aeschlimann Guggisberg	Directrice
Selma Ceman (jusqu'en juin 2011)	Assistante à la direction
Dajana Bosic (de mai à sep. 2011)	Assistante à la direction
Alice Obrecht (depuis sep. 2011)	Assistante à la direction

CONTACT

Fondation suisse pour la Promotion de l'Allaitement maternel
Schwarztorstrasse 87
CH-3007 Berne

Téléphone +41 (0)31 381 49 66
Fax +41 (0)31 381 49 67

www.allaiter.ch
contact@stiftungstillen.ch

Relation bancaire : Bank Coop, 4002 Bâle
CH28 0844 0731 9302 9001 8



Fondation suisse pour la
Promotion de l'Allaitement maternel